

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PPE3 : la concertation est lancée, quel impact pour les CEE ?

La troisième Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3) est entrée le 7 mars en consultation, avec une trajectoire CEE qui soulève quelques questions. Initialement annoncée à l'été 2023 avec un objectif annuel de 1600 TWhc, elle semble aujourd'hui revue à la baisse, alors que la PPE3 précise bien par ailleurs le nécessaire doublement des économies d'énergie engagées. Comment la France compte-t-elle alors tenir ses engagements européens en matière d'efficacité énergétique ? Quel sera l'impact sur les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) ?

Depuis 20 ans, les CEE représentent un levier clé du financement de l'efficacité énergétique en France et ont toujours permis à la France de répondre à ses objectifs en matière d'économies d'énergie auprès de la Commission européenne. Comme l'ont signalé la Cour des comptes et l'Inspection générale des finances, des améliorations sont sans doute nécessaires, mais il est essentiel de renforcer le dispositif plutôt que de l'affaiblir.

Une 6e période confirmée, mais quelles sont les ambitions ?

La 6e période des CEE débutera bien le 1er janvier 2026 pour cinq ans et l'annonce d'un volume minimal de 825 TWhc/an ne signifie pas que ce sera le niveau annuel de l'obligation. Ce chiffre doit être mis en perspective avec les récentes mesures qui montrent l'ambition portée pour le dispositif : bonifications sur le transport, lancement attendu du leasing social pour les véhicules électriques et rapprochement entre les mécanismes de Prime Rénovation (MPR) et les CEE.

L'objectif est-il de simplifier ou de complexifier le dispositif ?

Si le seuil bas est retenu, un mécanisme supplémentaire pour respecter la Directive Efficacité Énergétique sera nécessaire. Est-ce vraiment la meilleure solution ? L'ajout d'une nouvelle règle risque de compliquer encore le système et de réduire son efficacité.

Pour Franck Anamayer, président de Sonergia, *“Un affichage à 825 TWhc/an ne signifie pas que ce sera le niveau d'obligation en P6. Ce ne serait pas logique au regard des nombreuses bonifications récemment annoncées mais attendons de voir la doctrine P6 sur le sujet pour véritablement se prononcer. Le marché des CEE relève d'un subtil équilibre entre l'offre et la demande et le niveau de l'obligation pris isolément ne veut en faire rien dire.”*

Les prochaines Réunions Interministérielles (RIM) seront décisives. L'enjeu : définir une trajectoire ambitieuse et cohérente avec les engagements climatiques et énergétiques de la France, tout en maintenant un dispositif efficace. C'est en tout cas le vœu formulé par Sonergia.

A propos de Sonergia :

Depuis sa création il y a plus de 10 ans à Marseille, la société Sonergia est devenue un acteur de référence du financement des opérations d'efficacité énergétique. En s'appuyant sur le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie(CEE), Sonergia conseille et accompagne les consommateurs d'énergie (particuliers, industriels, collectivités...) pour atteindre de meilleures performances énergétiques : www.sonerгия.fr

Contact presse :

SONERGIA
Florence LIEVYN
+ 33 (0)7 61 87 49 32
florence.lievyn@sonerгия.fr